

Info Frethun Bulletin trimestriel

Mars 2023

Ma Ville agit, Frethun avance !



Nul n'est épargné par l'inflation des matières premières et chacun la mesure aujourd'hui. Comme l'ensemble des collectivités de France, Frethun subit la hausse vertigineuse du prix des énergies. Vous l'aurez compris, notre préoccupation pour 2023 est d'abord une préoccupation budgétaire. La difficulté est d'agir avec les moyens du bord mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable, sans augmenter les impôts ! C'est cette volonté qui nous a permis de faire aboutir la réhabilitation énergétique de l'école primaire, financée à 40% par des subventions, aujourd'hui achevée. Le résultat est aussi au rendez-vous en matière de sécurisation et d'embellissement du village. Le Conseil municipal œuvre tout au long de l'année pour permettre à la commune de continuer non seulement à se développer raisonnablement mais aussi et surtout à s'embellir. De nombreux projets d'investissement dont la construction d'une garderie/cantine-self à l'école primaire, la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase, la restructuration du chemin piétonnier du Moulin, la mise à disposition de parcelles pour des jardins familiaux.... sont inscrits au budget 2023 mais ces projets ne verront le jour que si la commune obtient des financements suffisants. Nous demeurons fidèles à notre programme et poursuivons notre action municipale, guidée sur le bien vivre ensemble. Bonne lecture à tous !

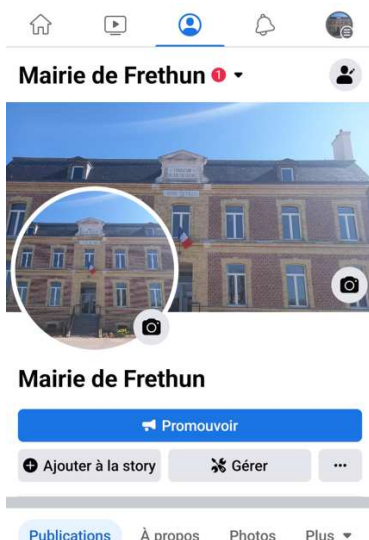
Le Maire, Guy Heddebaux

Facebook « Mairie de Frethun »



Afin d'être informé en temps réel des dernières actualités, des événements à venir ou même des travaux en cours sur la commune, retrouvez-nous sur le Facebook officiel de la Mairie de Frethun...ou via le QR Code ci-contre ou sur

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100089848924982>



Salle des Fêtes – Fours & plaques flambant neufs

La municipalité décidée de remplacer les fours et plaques de la salle des fêtes par des équipements neufs. Coût des travaux : 9 000 € TTC



Rétrécissement de chaussée



Afin de réduire la vitesse excessive des véhicules sur des grandes lignes droites, les agents communaux des service techniques ont procédé à l'installation et au marquage au sol de 2 rétrécissements de chaussée : un à l'entrée de la rue Principale entre le pont de la rivière d'Hames Boucres et l'église et une autre rue des Prairies entre l'AFAPEI et le bassin des Prairies. Des coussins berlinois vont être prochainement ajoutés.

Totem Sécurité Enfant/Piéton

Pour accentuer la visibilité des établissements scolaires, des équipements urbains adaptés sont mis à disposition des collectivités. Ludique et reconnu équipement le plus efficace pour la sécurisation des périmètres scolaires, le totem école permet de capter l'attention des usagers de la route. La mairie a donc décidé de poser 4 TOTEMS « Règle » dont la signalétique est attractive, ludique et conviviale afin de signaler près des écoles et des passages piétons la présence d'enfants et d'inciter les automobilistes à adapter leur vitesse. Ces 4 totems nous ont coûté 2360 € HT.



Arceaux sécurité Poteau Incendie



Les communes sont responsables de la disponibilité et du bon fonctionnement des bornes incendies sur leur territoire. Certaines d'entre elles sont régulièrement vandalisées. Aussi pour pallier à cela, nous avons mis en place des arceaux de sécurité sur certaines....

Une charrette...aux Argilières



Les agents du service technique communal ont repeint une de nos charrettes et l'ont installée sur l'un des rond-point de la rue des Argilières... Elle sera prochainement ornée de magnifiques fleurs !

Finances – Résultats 2022

L'année comptable 2022 se termine sur un excédent de fonctionnement d'un peu plus d'1 500 000,00 € et sur un excédent de la section d'investissement d'un peu plus de 238 000 €. Ces résultats excédentaires seront reportés sur l'exercice budgétaire 2023

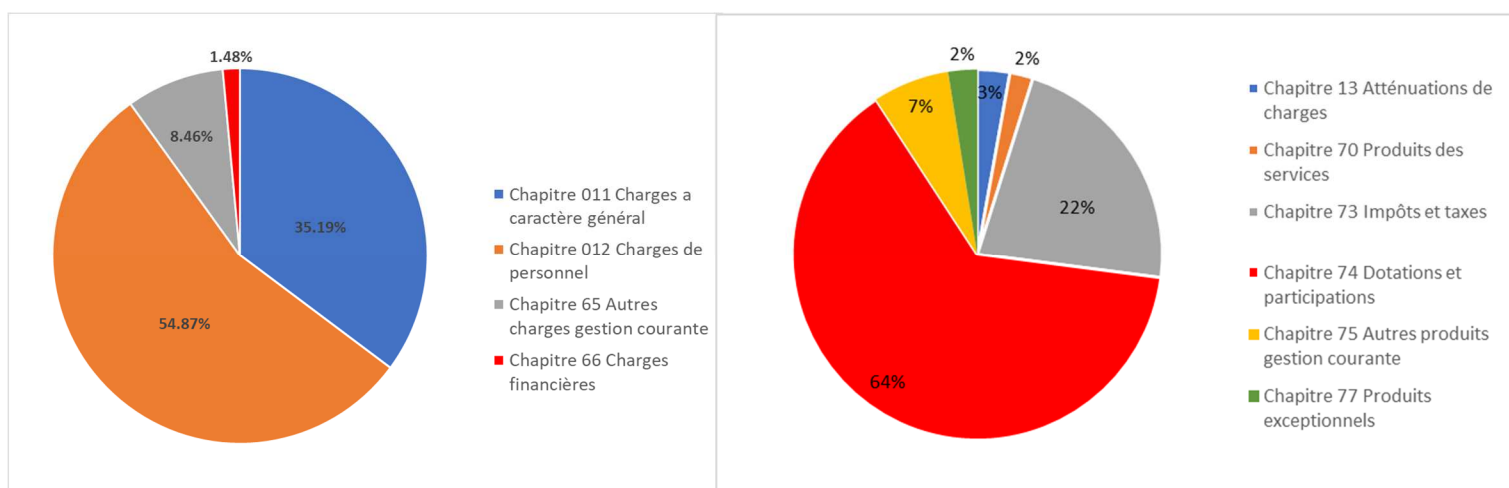
1) La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- 011- Charges générales : fluides, électricité, téléphone, assurances, fournitures, matériel...
- 012 - Charges de personnel communal
- 65 - Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et Indemnités des élus
- 66 - Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers...

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- 73- Taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxes sur l'électricité, taxes sur les pylônes...;
- 74 - Reversements de l'agglomération & Dotations et compensation versées par l'État notamment la compensation de la TH ;
- 75- des loyers
- 70 - des redevances cantine....



La section d'investissement : regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

En Dépenses : remboursement du capital des emprunts, travaux de construction, achat de matériel, gros travaux de voirie, achat de terrain, ... Le total des **dépenses** réalisées sur 2022 s'élève en investissement **1 M€** (hors opérations d'ordre).

En Recettes : vente d'un terrain ou de mobilier, subvention pour financer des travaux, taxes d'urbanisme, autofinancement, FCTVA... Le total des **recettes** réalisées en 2022 en investissement s'élève à **1 250 000,00 €**. **Aucun emprunt n'a été réalisé sur l'exercice 2022. Les dépenses d'investissements ont été intégralement financés par l'autofinancement, les subventions d'investissement et le FCTVA**

Vote des taux d'imposition 2023

Taux d'imposition 2023

- taxe foncière sur le bâti : 32,42 %
- taxe foncière sur le non bâti : 20,57 %
- taxe d'habitation sur les RS : 8,65 %

Lors de la séance du 27 Mars dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour les résidences secondaires : ils restent inchangés depuis plus de 10 ans.

Vote du Budget 2023 à l'unanimité



Lors de la séance du 27 Mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2022 et voté le budget primitif 2023. Ce dernier reste raisonnable, prudent mais néanmoins ambitieux et s'élève à 3 150 000,00 € en Fonctionnement comme en 2022 et 2 165 000,00 € en Investissement. La commune n'emprunte pas : elle recherche au maximum des subventions, le reste étant autofinancé.

Marchés publics

La commune a lancé ce 1^{er} trimestre plusieurs appels d'offres à procédure adaptée pour 2023 :



- Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cantine/garderie dans l'enceinte de l'école primaire
- Marché de fourniture et pose de panneaux photovoltaïques sur le gymnase et le bâtiment Soleil
- Marché de fourniture et pose d'une borne double de recharge pour les véhicules électriques
- Marché de travaux de restructuration du chemin piétonnier – chemin rural du Moulin

Villes et Villages où il fait bon vivre

Fréthun : classements au palmarès 2023 villes et villages où il fait bon vivre

Positions au niveau national

Position nationale

2524 / 34 820

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants en France

220 / 1175

Positions au niveau départemental

Position départementale

64 / 890

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants dans le département

2 / 289



Fréthun est labellisée
Villes et Villages où il fait bon vivre

Voisins Vigilants



Vous avez été nombreux à participer à la réunion publique sur la mise en place sur la commune du dispositif de « participation

citoyenne – Voisins Vigilants » le Mardi 24 Janvier 2023 à 14h30 à la salle des associations.

Plus de 20 candidats se sont portés volontaires sur la commune. Les candidatures sont actuellement en cours de vérification par la gendarmerie qui se chargera également de désigner parmi les candidatures un voisin vigilant dans chaque secteur. Ensuite aura lieu en mairie la signature de la convention entre le maire, le Préfet et/ou la Sous-Préfète et la Gendarmerie de Fréthun.

Vous emménagez sur Fréthun



Ou vous déménagez de Fréthun ? Que vous soyez propriétaire ou locataire, n'oubliez pas de nous le signaler en mairie afin de mettre les registres municipaux à jour. En venant vous faire connaître en mairie vous serez invité à participer la cérémonie de « bienvenue aux nouveaux arrivants » qui aura désormais lieu 2 fois par an.



Jardins familiaux



Nous vous l'avions annoncé dans un précédent bulletin : la commune souhaite mettre en pace des jardins familiaux Rue Verte. C'est chose faite : vingt-quatre parcelles ont été prévues à cet effet, chacune d'environ 90 m², clôturée et avec un petit portillon privatif fermant à clé. Vous êtes déjà nombreux à vous être positionné pour obtenir une parcelle. Il reste encore quelques places. Une réunion est prévue le **jeudi 13 Avril à 18h00 en mairie** en vue de l'attribution de ces parcelles. Si vous souhaitez vous inscrire ou obtenir d'autres renseignements, contactez-nous en mairie.

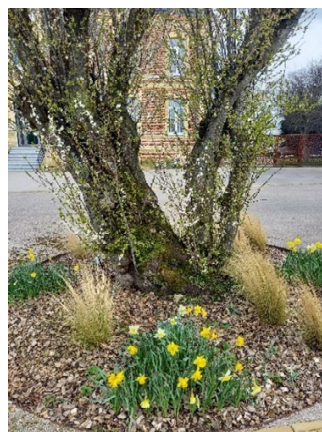
Modification du régime de priorité RD304



Afin d'éviter les accidents et d'assurer la sécurité des usagers, le Département du Pas-de-Calais en charge de la gestion et de l'entretien de routes départementales a décidé en accord avec le Maire de Nielles et le Maires de Frethun de modifier le régime de priorité à l'intersection de ces 2 communes avec la RD304. Désormais il y aura un STOP à cette intersection. Tous usager circulant sur la rue de la Mairie coté Frethun et rue de l'Eglise coté Nielles devra obligatoirement marquer un temps d'arrêt de sécurité à la limite de la chaussée abordée.

Après la neige...le printemps

Bien plus qu'une simple question de fleurissement, l'embellissement du cadre de vie est un enjeu essentiel pour le bien-être de nos habitants et pour l'attractivité de notre territoire. Une fois la neige tombée, les rayons, certes un peu timides, du soleil de ces derniers jours ont fait sortir de terre jonquilles, tulipes, narcisses, un peu partout sur la commune.... N'oubliez pas vous aussi d'embellir votre commune en fleurissant votre jardin et en participant à notre traditionnel concours des maisons fleuries 2023 ! Inscriptions courant Mai !



Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux 2023 a été particulière aux yeux de Mr le Maire car c'est la toute première sans la présence de son amie l'ancienne Maire Catherine Fournier, décédée en Décembre 2021.

Vous avez été nombreux chers habitants à venir recevoir les bons vœux de la municipalité. Entouré par l'ensemble des élus de son conseil, le Maire a relaté la vie du village, où il fait bon vivre...avant de laisser la parole à son adjoint Mr Patrick Crombez qui a retracé les grandes lignes de l'action municipale, des travaux et projets réalisés durant l'année écoulée. Cette année c'est Mathéo Pichon qui a été mis à l'honneur : à 17 ans il est devenu la terreur du jet ski mondial !



Brocante en salle de l'APE



La première brocante en salle organisée par l'association des parents d'élèves des écoles de Frethun la dimanche 15 Janvier 2023 a remporté un vif succès au profit des écoliers de la commune. Merci l'APE !



Séjour à la neige 2023



Trente-deux petits fréthunois ont chaussé les skis cette année et ont dévalé les pistes de Valloires du samedi 11 au samedi 18 Février 2023. La commune a pris à sa charge 85% du cout du séjour/enfant. Au programme en journée : bonhommes de neige, batailles de boule de neige, luge, Snake Gliss, ski pour tous, balades en raquettes toujours sous un beau soleil radieux ! Et le soir jeux de société, ping-pong, babyfoot, foot, chants, danses, music non-stop pour finir par la BOUM le dernier soir !



Un grand merci les enfants pour votre participation à notre sondage ! Vous avez été nombreux à nous répondre et dans l'ensemble vous avez tous beaucoup apprécié le séjour...au point, pour bon nombre d'entre vous, de vouloir y retourner l'année prochaine !

Centre de loisirs Février 2023

A Val'Frethun on s'est bien amusés ! Les vacances de Février se sont déroulées pour une centaine d'enfants dans l'esprit station de ski ! Et même s'il n'y avait pas de neige, il y avait beaucoup de joie : beaucoup d'activités ludiques et de cirque, beaucoup de sorties à Iceo, Zap'Ados, Calais Jump, Ever Go, Maison du Numérique ou encore la Tour de l'horloge de Guines



Vie scolaire...chez les maternelles

Les élève de Grande Section de l'école maternelle sont allés à la rencontre des CP de l'école primaire, ont visité avec eux le site minier de Lewarde et ont préparé la venue du printemps à l'école....



Les élèves de TPS-PS ont confectionné des "chapeaux poules" avec l'aide des élèves de l'AFAPEI dans le cadre du thème étudié en classe: "la petite poule rousse" qui les emmènera par ailleurs à la ferme urbaine et à la boulangerie Merlin où les enfants participeront à un atelier pain.....

Vie scolaire...chez les primaires

Les élèves de l'école primaire ont également pu participer à de nombreuses activités et/ou sorties ce trimestre :

- Les CP se sont rendus au centre Minier de Lewarde pour participer à la quinzaine des Galibots :
 - Un spectacle de marionnette Mareska La montagne noire qui parlait des espèces endémiques que l'on peut trouver sur un terril
 - Visite libre du centre avec la découverte des machines, du mode de vie des mineurs...
 - Descente dans la mine avec le casque de mineur. Les élèves ont participé au jeu des métiers : le meneur de chevaux, lampiste, chauffeur de train, garde de lavabo, les galibots.... Une très belle découverte pour les élèves.
- Les CE2 ont passé le permis piéton
- Les CE2/CM1/CM2 sont allés à Nausicaa en lien avec leur projet d'Aire Marine éducative



Une fresque pour le climat

Les élèves de CM1/CM2 ont participé à un atelier de la fresque du Climat, abordant de façon ludique les causes et conséquences du réchauffement climatique. Les fresques réalisées par les élèves seront affichées dans l'école pour que toutes les classes puissent en profiter.



Aire Marine éducative

Les élèves de CM1 travaillent sur l'Aire Marine Educative, projet éco citoyen pédagogique et de protection du milieu marin. Ils ont été sensibilisés aux enjeux environnementaux de demain. Ils se sont rendus sur le site de l'Aire en Septembre et ont fait un constat lors de cette visite : beaucoup de déchets et des oyats piétinés !

Vie scolaire... au carnaval

Tous les enfants ont fêté cette année le carnaval comme il se doit ! Les parents de l'APE leur ont confectionné à tous de très bonnes crêpes et chacun a défilé revêtu de son plus beau déguisement...mêmes mes enseignantes ! Un grand moment festif où les jeunes carnavaleux ont pu en musique défiler et s'asperger de confettis !!!!



Vie périscolaire... en cantine et en garderie

Que ce soit en garderie ou en cantine, nos petits fréthunois passent de très bons moments en dehors de l'école. Ils ont participé à un atelier Barbe à Papa à la cantine, ont fêté le carnaval avec le personnel et ont préparé Pâques tous ensemble.....



CHERS PARENTS, DE NOMBREUX VETEMENTS SONT OUBLIES EN CLASSE, DANS LA COUR D'ÉCOLE OU EN GARDERIE PAR

VOS ENFANTS. N'HESITEZ PAS A LES RECLAMER EN GARDERIE !!!!!

Bonnes pratiques

Nous avons la chance de vivre dans la magnifique commune de Fréthun. Parce que le monde évolue vite, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui, de l'environnement et de la loi. La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie. Il nous appartient à nous, Fréthunois et Fréthunoises, de faire que notre village nous soit agréable et où il y fait bon vivre. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier. ...

DISPARITION DE CHATS



Les animaux de compagnie sont considérés comme des « êtres vivants doués de sensibilité ». De trop nombreux cas d'empoisonnement ou de disparition de chats nous ont signalés ces dernières semaines. Nous vous rappelons que tout empoisonnement ou acte de cruauté est une atteinte volontaire à la vie de l'animal, qui est réprimé par l'article R655-1 du Code Pénal : « Le fait, sans nécessité, publiquement ou non, de donner la mort à un animal domestique, ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni d'une amende 1500 euros ». En cas de récidive, le montant de l'amende est doublé. Dans l'un de ces cas, une plainte doit être déposée, en prenant soin au préalable de demander à un vétérinaire de réaliser un rapport expliquant la nature et les causes du décès de l'animal.

Bonnes pratiques...suite



LE STATIONNEMENT : Sur les trottoirs, le stationnement est interdit. Trop souvent, des poussettes doivent emprunter la chaussée avec les dangers que cela comporte.

Arrêt et stationnement gênant : certaines zones ne sont pas réglementées par une signalisation indiquant que l'arrêt ou le stationnement sont interdits. Néanmoins l'arrêt et le stationnement ne sont pas autorisés : sur les trottoirs, passages piétons, sur les emplacements réservés aux personnes handicapées, devant les accès de parking, devant les panneaux de signalisation, dans les endroits

obligeant les autres usagers à franchir une ligne blanche... Sont considérés comme stationnement dangereux : les stationnements dans les intersections, dans les virages, dans les sommets de côte... **Vous ne devez donc pas vous garer en plein milieu de la chaussée pour descendre vos enfants à l'école. Même pour quelques secondes le danger est présent !!!!! Des parkings ont été aménagés à cet effet à proximité : s'y rendre c'est préserver la sécurité de nos enfants.**



LA VITESSE : Beaucoup de zones de la commune sont limitées à 30km/h, notamment dans les lotissements, résidences et aux abords de nos écoles. Cela n'empêche pas certains de ne pas respecter cette limitation ! Autant d'incivilités que la municipalité prévient avant de sanctionner afin de promouvoir le mieux vivre ensemble et éviter qu'un malheur ne vienne frapper l'un d'entre nous. Vous être donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité, celle de nos piétons et de nos enfants !



LES NUISANCES SONORES : Les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers utilisant des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière ou scie mécanique) sont autorisés uniquement : Du lundi au vendredi de : 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30, Le samedi de : 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, Les dimanches et les jours fériés de : 10H00 à 12H00.

Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de bruits, tapages diurnes ou nocturnes : **je ne laisse pas**

mon chien divaguer dans les rues et/ou aboyer de façon intempestive de jour, comme de nuit et après 22h je baisse le son de ma musique !



LE BRULAGE : à l'air libre des déchets verts est interdit.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, ...Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel. Signalons que cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.



ELAGAGE : Vous êtes tenus de couper vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et de ramasser les végétaux. Cette réglementation s'applique également pour les haies en bordure des voies communales. Vous devez également élaguer vos branches d'arbres qui gênent le voisinage ou gênent la voie publique.



Le dépôt ou l'abandon sur la voie publique d'ordures, de déchets, de matériaux ou de tout autre objet de quelque nature qu'il soit, seront verbalisés. Cette infraction est en effet punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe en référence à l'article R-632-1 du code Pénal (entre 38 et 150€). Pour rappel les contenants en verre doivent être déposés DANS les conteneurs prévus à cet effet et non à coté !



Munissez-vous de sacs pour ramasser les excréments de vos animaux domestiques, respectez la propreté de la voie publique. Des **canisettes** (poubelles pour crottes de chien) disposant de sachets ont été installées à plusieurs endroits sur la commune.

Lutte contre l'habitat indigne

Le mal logement concerne aujourd'hui plus de 4 millions de ménages - et près de 7 millions si l'on considère les ménages vivants dans des conditions très difficiles (absence d'eau courante ou de sanitaires, absence de chauffage,...). Ces situations ont des conséquences graves et irréversibles sur la vie des occupants, en particulier celle des enfants, notamment sur leur santé et leur sécurité. Malgré les investissements consentis chaque année, les réglementations multiples et la pluralité d'acteurs impliqués obligent à multiplier les échanges et canaux d'informations, les interlocuteurs, les visites, ... Ces mille-feuilles règlementaires et administratifs complexifient l'atteinte des objectifs visés.

Résultat : des décisions et délais de résolution "dégradés". Histologe est un service public entièrement gratuit, permettant de faciliter la détection, le signalement, l'évaluation, l'envoi d'alertes et le suivi des logements pour accélérer la prise en charge du "mal logement". Il permet à l'occupant (ou au propriétaire) de signaler en ligne sa situation à l'ensemble des services compétents, en une seule démarche.



Affiche de promotion pour Histologe. Le haut de l'affiche est orange et présente un pictogramme d'une maison avec des flèches pointant vers des problèmes : Humidité, Insalubrité, Sécurité, Moisissures, Suroccupation, Nuisances sonores, Nuisibles, et Facture énergétique. Le bas de l'affiche est blanc et contient le slogan "SORTIR DU MAL-LOGEMENT C'EST POSSIBLE !" avec le sous-titre "On vous accompagne en quelques clics". Un QR code est visible, ainsi que l'adresse <https://histologe.beta.gouv.fr> et le logo Histologe. Le pied de page indique "HISTOLOGE, VOTRE NOUVEAU SERVICE PUBLIC EN LIGNE".

Intermédiaire simple et efficace, la plateforme Histologe permet également de mesurer la criticité du signalement afin de lancer des alertes précises et documentées vers les partenaires en capacité d'intervenir, pour une prise en charge accélérée et efficiente. En fédérant les acteurs autour d'un outil unique Histologe facilite, accélère et sécurise les échanges entre les différentes administrations pour plus d'efficacité.

Interface utilisateur de Histologe. Le titre est "Signalez votre problème de logement". Il y a un champ "Votre code postal" avec "62185" et un bouton "Accéder au service". Une section "Comment ça marche ?" est illustrée par quatre étapes avec des pictogrammes : 1. "Vous avez repéré un ou des problèmes dans votre logement ?" (pictogramme maison avec triangle d'avertissement), 2. "Saisissez votre problème en quelques clics sur le service Histologe." (pictogramme main sur écran), 3. "Histologe qualifie votre problème et le renvoie vers la bonne administration." (pictogramme maison avec barres de graphique), 4. "Le service adapté reçoit votre signalement !" (pictogramme maison avec étoile). Une barre de progression est visible en bas.

Bonus Vélo



Depuis le 1er janvier 2023, afin de favoriser l'équipement des ménages et notamment des plus précaires, les aides à l'achat de vélo sont prolongées sur l'ensemble de l'année 2023. S'inscrivant dans le combat pour la transition énergétique, l'Etat a revu sa prime à la conversion 2023. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique, vous pouvez, sous réserve d'éligibilité, bénéficier d'une aide financière :

- Les critères d'attribution ont été revus, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir 50 % des ménages les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).
- Si vous avez plus de 18 ans, résidez en France et que vous possédez des ressources inférieures à 14 089 euros, ou encore que vous êtes en situation de handicap, vous êtes éligible à cette aide.

Les montants des aides sont disponibles sur www.agence-france-electricite.fr/actualites/bonus-velo

Pour recevoir ce financement, il faut déposer sa requête sur le site

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/> dans les 6 mois après la date de facturation du vélo.

Aides financières rénovation énergétique

Voici la liste des aides financières auxquelles vous pouvez bénéficier en 2023 pour la rénovation énergétique de votre logement (liste mise à jour en mars 2023) :

- **L'Éco prêt à taux zéro** : ce prêt permet de financer la rénovation énergétique des logements sans avoir à faire d'avance de trésorerie. De plus, le taux d'intérêt du crédit est nul et le montant de celui-ci peut aller jusqu'à 50 000 euros. Pour consulter les conditions d'éligibilité de l'éco prêt à taux zéro, rendez-vous sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>
- **Le Coup de pouce économies d'énergies** : il permet à tous les ménages de bénéficier de primes pour financer certains travaux de rénovation énergétique (chauffage, isolation, rénovation globale, etc). Les démarches pour obtenir cette aide sont à réaliser sur le site spécialisé : <https://www.coupdepouceeconomiedenergie.fr/>
- **Le chèque énergie** : c'est une aide nominative qui permet d'aider au paiement des factures d'énergie du logement et de faire face à la montée exceptionnelle des prix de l'énergie, notamment l'électricité et le gaz. Son montant est de 100 €.
- **Le crédit pour travaux de rénovation** : les particuliers peuvent souscrire un crédit pour réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Pour cela, il suffit de souscrire une demande auprès des établissements financiers compétents (comme www.finifrog.fr par exemple).
- **MaPrimeRénov'** : elle remplace le crédit d'impôt transition énergétique et les aides de l'Anah "Habiter mieux agilité". Cette aide est ouverte à l'ensemble des propriétaires, quels que soient leurs revenus. Le logement doit être construit depuis au moins 15 ans ou depuis au moins deux ans lors du remplacement d'une chaudière au fioul. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus et du gain écologique des travaux. Vous pouvez déposer votre demande directement sur le site : <https://www.maprimerenov.gouv.fr/>
- **MaPrimeRénov' Sérénité** : cette aide financière et de conseil permet aux ménages ayant de faibles revenus d'être assistés dans leur projet de rénovation énergétique. Pour accéder à cette aide, il suffit de faire une demande en ligne. Pour cela, vous devez d'abord vous créer un compte personnel sur le site dédié aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : https://monprojet.anah.gouv.fr/po/demarche/infos_po
- **La TVA à 5,5%** : pour des travaux de rénovation énergétique, certains particuliers peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit de 5,5%. Retrouvez le formulaire d'attestation sur [le site du service public](#).
- **L'aide des entreprises de fourniture d'énergie** : les entreprises de fourniture d'énergie (EDF, Total, etc) proposent des aides pour la réalisation de travaux d'économies d'énergies (diagnostics, conseils, prime, prêt à taux bas, etc).
- **La réduction d'impôt "Denormandie"** : elle permet aux particuliers qui achètent un logement à rénover d'avoir une réduction d'impôt sur le revenu. Vous pouvez en savoir plus sur [le site du service public](#).



Du côté des Associations

La commune de Frethun s'attache à faire vivre les valeurs de solidarité et de citoyenneté. Tisser du lien social pour bien vivre ensemble est une priorité mise en œuvre notamment à travers la dynamique associative. Frethun bénéficie d'un tissu associatif dense et diversifié avec de nombreuses associations actives et engagées dans la vie de la commune.



L'**APE** (association des parents d'élèves) œuvre beaucoup pour les enfants des 2 écoles : en ce début d'année ils ont organisé une brocante en salle dont les bénéfices ont été reversés aux 2 écoles afin de financer des sorties pédagogiques. Ils ont aidé à l'organisation du carnaval des écoles et ont offert à tous les enfants un gouter carnavalesque !



Au foot, nos U6/U7 et U8/U9 ont bien défendu les couleurs du **FC Frethun**



Maquette Opale Club participe activement à la vie locale. Certaines expositions comme celle de 2022 comportent un concours, Ainsi, chaque année, c'est au moins une vingtaine de médailles et autres récompenses que le club remporte! La prochaine édition de Frethun aura lieu en Septembre 2024.



Du côté de l'**Omnisports** qui regroupe l'aéromodélisme en salle, l'Aiki Justu, la danse, le Qi Gong du bâton, le twirling bâton, le fitness, le badminton, la country danse, l'expression théâtrale, la création déco ou encore la marche à pieds avec Freth'Run, les activités battent leur plein toujours dans la camaraderie et l'amitié...

Du côté des Associations (suite)



L'école d'aïki-jujutsu takeda-ryu, à laquelle appartient, entre autres, le club de Fréthun est une école ancestrale d'arts martiaux traditionnels. Cette école est reconnue par les plus hautes instances japonaises. Autrefois, la famille Takeda était un illustre clan seigneurial à l'origine de ce système de combat à mains nues et à l'arme blanche. Aujourd'hui, le Takeda-ryu est devenue une école traditionnelle dans laquelle sont enseignées différentes disciplines comme l'aïki-jujutsu, le iaido, le ju-kempo et le jodo. Elle est, en partie, à l'origine, de toutes les formes d'aïkido actuelles. Les techniques d'aïki-jujutsu permettent de se défendre contre toutes formes d'attaques à mains nues ou contre des armes blanches par des techniques de torsions des mains, des bras et de maîtrise des assaillants. Le iaido est l'art de manier le katana (sabre japonais). Le ju-kempo utilise des techniques d'atémis (coups portés) avec les poings et les pieds, s'apparentant au karaté. Le jodo est la discipline utilisant un bâton moyen (le jo) au combat. A Fréthun, ces disciplines sont enseignées aux enfants à partir de 6 ans comme aux adultes tous les jeudis, au dojo du gymnase René Hochart, du niveau débutant au 4°dan.

Etat Civil

Sur le 1^{er} Trimestre de l'année 2023, ont été enregistrés à l'Etat civil de la commune de Fréthun:

Naissances	5	dont	Elie FAROUX née le 11 Janvier 2023
			Hugo BONNET né le 17 Janvier 2023
			Romuald POIROT né le 09 Février 2023
			Sacha VERHÉE né le 13 Février 2023
			Lana POIGNANT née le 18 Février 2023
Baptêmes	0		
Pacs	2	dont	SAUTY Yanaëlle et SARDO Nicolas Pacsés le 27 Janvier 2023
			RANSON Edouard et OBOEUF Julie, Pacsés le 31 Mars 2023
Mariages	0		
Décès	5	dont	Josiane VERRIEST Epouse WISSOCQ, décédée le 15 Janvier 2023
			Noël WALLET, décédée le 13 Février 2023
			Madeleine ARNOULD Veuve PIRSENS, décédée le 08 Mars 2023
			Marianne BOURDON, décédée le 08 Mars 2023
			Josette PERRY veuve MATTON, décédée le 22 Mars 2023
			Alfred MICHAUX, décédé le 24 Mars 2023

Hommage à notre collègue Marianne



Notre collègue et amie Marianne Bourdon s'en est allée le 8 Mars dernier, au l'aube de ses 50 ans. Marianne travaillait en tant qu'agent technique territorial au sein du service périscolaire de la commune. Elle avait en charge la cantine et la garderie Primaire. Marianne a commencé en 1998 en tant que Contrat Emploi Solidarité dans ce service, puis en tant que Contrat Emploi Consolidé jusqu'en 2005 et a été titularisée fonctionnaire dans la foulée. Elle adorait son métier, elle adorait travailler avec les enfants et eux aussi l'aimaient. Repose en paix Marianne....

Informations



Les sets de table « Fréthun » ont été distribués à chaque habitant de la commune. Vous étiez absent lors de la distribution ? N'hésitez pas à venir en mairie les chercher.

A noter dans vos Agendas

Dimanche 9 Avril : Chasse aux œufs de Pâques



La municipalité organise une grande
chasse aux Œufs de Pâques

pour les enfants de Fréthun âgés de 2 à 10 ans,

Le Dimanche 9 Avril 2023 à 10 h 30
RENDEZ-VOUS
AU PARC DERRIERE L'ÉCOLE MATERNELLE

Nous vous attendons tous très nombreux.

**Le Maire et
le Conseil Municipal**



N'oublie pas ton panier

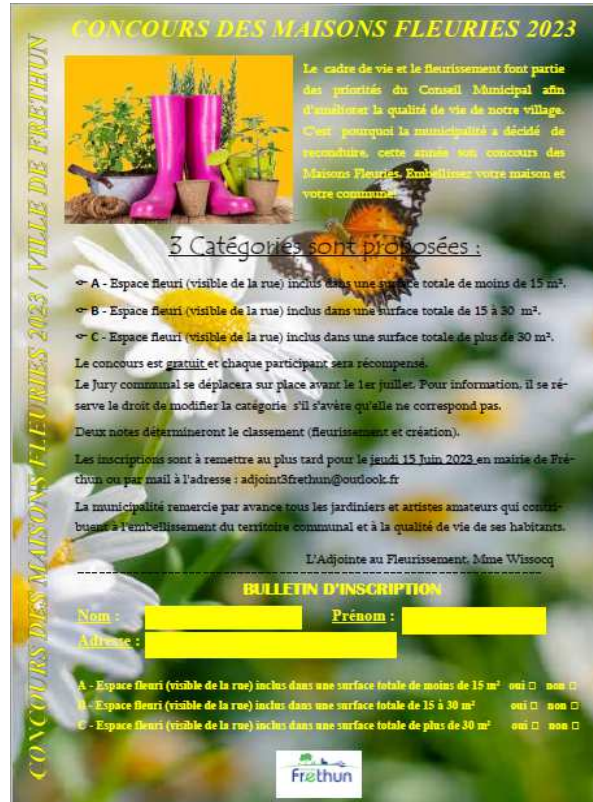


Attention ! Lors de cette manifestation, les enfants sont et restent sous la responsabilité de leurs parents.

A noter dans vos Agendas...suite

Samedi 15 Avril Belote du FC Fréthun

Mi - Mai Lancement du concours des maisons Fleuries



Samedi 24 Juin Kermesse des Ecoles



Dimanche 25 Juin Brocante Fête au Village



Mardi 27 Juin - Spectacle Hervé KOUBI

L'année dernière la Compagnie Hervé KOUBI avait présenté le résultat d'un travail fait avec des jeunes danseurs en voie de professionnalisation de Calais et des environs. Cette année il souhaite partager avec les habitants de Fréthun en avant-première quelques extraits de sa prochaine création SOL INVICTUS qui dès l'année prochaine fera le tour du monde, de Monaco à New York en passant par la France. Ce sera aussi l'occasion aussi pour les enfants de l'école primaire de découvrir après la danse africaine l'année dernière, la danse hip-hop et les danses urbaines cette année. A travers des ateliers de danse dans l'école ils pourront esquisser quelques pas de danse en compagnie des danseurs professionnels de la compagnie. Rendez-vous le 27 juin pour un moment de danse à découvrir, à savourer et à partager !



14 JUILLET 2023



MANÈGE SUR PLACE



STRUCTURE GONFLABLES

14h - Face à la salle

SPECTACLE

SLOANE

NONO EX-CHOCOLAT'S

ORCHESTRE GÉNÉRALISTE



FEU D'ARTIFICE
23H00



Gymnase René Hochard
Rue de la Mairie, 62185 Fréthun



A noter dans vos Agendas...suite

- **Vendredi 14 Juillet 2023 à 16h30 : remise des récompenses du concours des maisons fleuries**
- **Début Octobre 2023 : repas spectacle des aînés**
- **Et bien d'autres évènements encore à venir.....**

Nous espérons vous voir participer en nombre à toutes nos festivités ! A très Bientôt !

L'Equipe Municipale



Beau printemps à tous !



Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre.
La liste des délibérations est affichée en mairie et sur le site internet www.frethun.fr
rubrique *Vie Municipale – Le Conseil Municipal*.
Mairie de Frethun – 67 rue de la Mairie – 62185 Frethun
☎ 03 21 85 28 65 – mairie.frethun@orange.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur de publication : Guy Heddebaut / Conception, photos et illustrations : Céline Guilbert
Impression : Imprimerie Cache Balinghem en 600 exemplaires

